

**DEPARTEMENT DES
PYRENEES-ORIENTALES**



MAIRIE DE FORMIGUERES

Formiguères, le 7 août 2024

**Monsieur Philippe PETITQUEUX
Maire de Formiguères**

A

**Monsieur Thierry BONNIER
PREFET
Préfecture des Pyrénées Orientales
24, Quai Sadi Carnot
66951 Perpignan Cedex**

Réf. : VP/LM/2024-123

**Objet : Orage de grêle du vendredi 2 août 2024 -
Demande Officielle de catastrophe naturelle.**

Monsieur le Préfet,

Ce vendredi 2 août 2024, vers 16h, un épisode intense de forte grêle, qui a duré près d'une heure, avec des grêlons de 4 à 5 cm de diamètre, s'est abattu sur la commune. Les rues ont été recouvertes d'une couche de près de 10 cm de grêle.

Des milliers de voitures ont été impactées, carrosseries fortement endommagées et parebrises brisés.

Pour ce qui concerne les maisons, une grande majorité des vélux et puits de jour, ont été brisés et les toitures, vérandas, les ardoises perforées, fissurées et déplacées. Des dizaines de toitures doivent être reprises en totalité.

Les cultures ont également subi gravement les conséquences de cette grêle, les agriculteurs ont perdu, par exemple, leurs récoltes de pomme-de-terre ainsi que les cultures de céréales essentielles aux élevages de montagne.

Les panneaux photovoltaïques sont pour la plupart impactés.

Des vérandas, des tunnels, en particulier ceux des activités d'été ont été en partie détruits.

Cet épisode exceptionnel a occasionné des dégâts très importants, d'une ampleur considérable. Aussi, la collectivité de Formiguères vous demande une reconnaissance en Catastrophe Naturelle pour cet événement exceptionnel.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

**Le 2ND Adjoint,
Vincent PICHEYRE**



Copie de ce courrier envoyé à :

- M. le Sous-préfet,
- Mme la Sénatrice, M. le Sénateur des Pyrénées Orientales,
- Mme la Présidente du Département des Pyrénées Orientales,
- M. Le Président de la CC des Pyrénées catalanes.